

AVIS DE DEMANDE DE RENFORT à SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ministère de l'Ecologie,
du Développement
durable
et de l'Energie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les **candidatures** doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application messagerie de la DGAC « **AMELIA** » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès de DSNA-SPM ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste de renfort s'il est retenu en CAP pour toute la durée prévue du renfort ;
5. Tout agent doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.
6. Toute candidature doit être accompagnée de l'**avis du service du candidat** sur sa mise à disposition pendant la durée du renfort (chef CA ou chef organisme **ET** chef service exploitation du SNA) ;

RENFORT :	DSNA-SPM Saint-Pierre et Miquelon
Poste offert aux :	ICNA (MU ZZ en cours de validité sur un organisme d'approche de métropole)
Fonction / Poste :	PC APP / 1 poste
Conditions :	cf. annexe
Période :	du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2017
Renseignement complémentaire :	Johanne BRIAND – 05.08.41.18.21 (<i>décalage horaire : moins 4 heures</i>) johanne.briand@aviation-civile.gouv.fr Benoit GOSSET – 05.08.41.18.01 (<i>décalage horaire : moins 4 heures</i>) benoit.gosset@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : **18 janvier 2017**

Envoi par le service ou par l'agent :

daniel.maze@aviation-civile.gouv.fr

copie à :

sylvain.ricq@aviation-civile.gouv.fr

Renfort PC APP à DSNA-SPM

Définition :

Assurer un renfort de l'équipe de contrôle de l'organisme de Saint-Pierre

Durée du renfort :

6 mois à/c du 01/05/2017

Adresse :

Aéroport de Saint-Pierre et Miquelon

BP 4265

97500 Saint-Pierre

Décalage horaire par rapport à Paris : moins 4 heures

Conditions proposées :

- Frais de déplacement métropole/SPM pris en charge par le service DSNA/SPM
- Logement fourni par le service DSNA/SPM
- Indemnité journalière de 45€
- Véhicule de service mis à disposition de l'agent en fonction des contraintes du service
- Qualification en deux mois
- Mission intégration dans le centre de contrôle de Gander (Terre-Neuve)